

S A U V E T A G E D U L A C L E M A N

=====

Séance du Comité Central

le Dimanche 29 Septembre 1907, à Hermance.

=====

Présidence de M. J. Lagier, Président.

sont présentes 20 Sections

5 ne sont pas représentées; Coppet, Clarens,
Bouveret, Meillerie et Territet.

Monsieur Dufresne, Maire d'Hermance fait excuser son absence pour des fonctions officielles à exercer ailleurs; il fait des vœux pour la réussite de cette journée et pour la prospérité de la Société.

Il est donné lecture des rapports faits par les inspecteurs du matériel des trois arrondissements.- Plusieurs représentants de sections déclarent que les réparations demandées sont réalisées d'autres prennent bonne note des observations des inspecteurs et déclarent qu'elles feront le nécessaire sans tarder.

Démission de la Section de Coppet.- M. le Président déclare à l'assemblée qu'on se bornera à lui donner connaissance de la correspondance échangée par le Bureau du Comité Central et le Comité de la Section de Coppet; on pourra ainsi se former une opinion exempte de toute influence de la part de ceux qui ont travaillé cette affaire.

M. le 1^{er} Vice-Président Jacottet donne connaissance de la correspondance en y ajoutant la lettre écrite par Mad^e Huber au Président.

M. Jacottet dit quelques mots sur l'entrevue qui a eu lieu à Coppet entre les membres du Comité de cette Section et de l'autre côté par M.M. Jacottet et Lagier.

Monsieur Teyssere déclare que dans les travaux préparatoires par la Commission du prix W. Huber, il a apporté ses soins les plus consciencieux; - il tient à affirmer qu'il n'a jamais éprouvé de sentiment hostile envers quelle section que ce soit et que, en particulier, il a signalé Coppet comme une bonne section; - c'est lui qui a proposé la nomination de M. Testuz dans la Commission de vérification des comptes; quand à la phrase qui lui est attribuée que " tant qu'il serait Secrétaire-Général, jamais la Section n'aurait le prix Huber " (sur le bateau revenant du Bouveret il y a 2 ou 3 ans), il n'a aucun souvenir de l'avoir prononcée et il ne croit pas l'avoir prononcée alors bien même qu'il l'aurait fait, ça aurait été dans un moment où on l'accablait d'observations et de réclamations, dans un moment d'impatience par conséquent, et que l'on ne devrait y attacher aucune importance. - Dans le cas où, contrairement à ses souvenirs, il l'aurait fait, il en exprimerait ses regrets.

Il renouvelle ses sentiments d'égale affection pour toutes les Sections sans aucune exception. ^{x/}

La discussion est ensuite ouverte.

M. Colomb de St Prex estime que les motifs allégués par la Section de Coppet sont absolument insuffisants et il propose au Comité Central de remercier le Bureau et en particulier notre Secrétaire-Général pour les soins et la diligence apportés dans

cette pénible circonstance et plus particulièrement encore, du dévouement et de la conscience apportés par M. Teysseire dans l'accomplissement de sa tâche si délicate et si difficile.

Monsieur Ticon (Thonon) appuie énergiquement les propositions de son préopinant.- Il montre que, en ce qui concerne l'attribution du prix et de la coupe W. Huber, les membres de cette commission assument tous la pleine responsabilité des décisions prises par la commission chargée de cette question.

Monsieur Dunant, Président d'honneur (Genève) appuie également la proposition de remerciements à adresser aux membres du Bureau et en particulier au Secrétaire-Général; il demande en outre et propose que l'on n'accepte pas cette démission.

L'orateur a été très affecté par la lecture de la correspondance, il est frappé de la pauvreté des motifs avancés par la Section de Coppet, et y voit de puériles prétextes.- En effet, le 1^{er} motif basé sur l'invitation de Coppet à sa fête d'inauguration de la coupe Buttat n'existe pas puisque M. le Président de Crousaz qui seul a reçu la lettre d'invitation, ne l'a pas communiquée à ses collègues du bureau, et n'a pas accusé réception parceque, sans doute il était déjà malade.- Il y a eu là un oubli regrettable mais ce fait ne saurait motiver en aucun cas une démission.

Quand au 2^{m^e} et dernier motif, celui que la coupe et le prix W. Huber n'ait pas été octroyé à Coppet ne saurait non plus justifier la sortie du giron de la Société, par ce que d'un côté, l'attribution du prix est le fait d'une commission constituée par le Colonel Huber lui-même, indépendamment du Comité central, et dont

les délibérations sont sans appel.

Monsieur Dunant trouve les termes "explications pas assez plausibles", employés par le Comité de la Section de Coppet à l'égard des membres du bureau et les explications qu'ils ont données, déplacés.- L'orateur remarque qu'en agissant de cette façon la Section de Coppet a méconnu les devoirs de la Solidarité qui doivent nécessairement unir les sections d'une Société internationale et que ^{sp} l'on veut méconnaître ce devoir primordial et élémentaire, il faut autant dissoudre d'emblée notre Société.-

2 (Il est certain que si le regretté Président Collicoud eût été présent et que si l'on avait écouté l'avis de certaines personnes, la majorité eut été déplacée.

En résumé M. Dunant propose : des remerciements au Bureau et particulièrement au Secrétaire-Général.

Monsieur Bartholoni (Versoix) tient à déclarer qu'il est de tous points d'accord avec M. Dunant et qu'il recommande ses propositions.

M. Ticon revenant sur l'idée déjà émise par lui dit: Un Membre de la Commission a dit : C'est M. Teyssaire qui a tout fait.

Si M. Teyssaire n'avait pas préparé la besogne, jamais la Commission n'eut pu accomplir ses devoirs en 2 jours.- Il proteste contre des allégués non fondés et il *montre* que la solidarité la plus complète doit exister entre les membres et la commission du prix W. Huber.

M. Chavannes déclare que la Section de Vevey-Plan n'a jamais réclamé à propos de l'allocation du prix W. Huber; peut être, ajoute-t-il, un membre a-t-il parlé dans le *sens* d'une réclamation

c'est là un fait sans aucune importance.- Il félicite M. Teyssaire de son dévouement et de sa justice, il ne peut pas être accusé de partialité.- M. Chavannes ajoute qu'il estime qu'une section ne peut démissionner pour des raisons si mesquines.

M. M. Chavannes et Colomb demandent ce que l'on entend par le refus d'accepter la démission de Coppet, est-ce dans le sens de l'expulsion qui semblerait en être la conséquence ?

M. M. Lagier et Jacottet expliquent que le seul but du refus est de laisser la porte ouverte à la Section de Coppet dans l'espoir qu'elle reviendra de sa décision et pourra ainsi rentrer simplement en retirant la démission.

Les interpellants se déclarent satisfaits et pleinement d'accord.

On passe à la votation :

1^{re} proposition.- Remerciements aux membres du Bureau et en particulier au Secrétaire Général.

admise à l'unanimité.

2^{me} proposition.- ne pas accepter la démission de la Section de Coppet dans l'espoir que cette Section la retirera et rentrera ainsi dans la Société,

admise à l'unanimité.

Le Comité Central charge M.M. Lagier et Jacottet d'écrire à la Section de Coppet et d'ajouter à leur lettre celle de Madame Huber au Bureau; il les charge en outre de prier Mad. Huber s'il ne serait pas bon qu'elle prie la Section de Coppet de revenir de sa décision en retirant sa démission.- Ces Messieurs sont chargés de demander également une réunion de la Section de Coppet pour ex-

poser la situation.

=====

Il est donné lecture d'une dépêche de la Section de Clarens. Cette Section a demandé des explications à propos du changement de rang qu'on a fait à cette section dans le concours des Courses de Rolle.- N'ayant reçu aucune réponse, la Section ne se présentera pas aux réunions prochaines du Comité central.

La Section de Clarens demande une réponse immédiate

M. le Président déclare avoir communiqué le 13 Juillet 1907 (la fête de Rolle a eu lieu le 7 Juillet) à Mons. Simon Président du Jury à Rolle, la réclamation dont il s'agit et en a avisé la Section de Clarens.- Il regrette que le Jury de Rolle n'ait pas répondu et prie le représentant de Rolle de rappeler la chose à M. Simon.

Il est décidé de télégraphier à la Section de Clarens le regret du retard causé par le Jury et de la prier de suspendre toute détermination avant que le bureau se soit transporté à Clarens.- à ce propos M. Bartholoni (Versoix) propose la suppression des Courses.- Ce grave sujet est renvoyé au Bureau pour étude.

=====

Renouvellement du Bureau.- M. le Président rappelle que les membres du bureau doivent être renouvelés;- Il donne lecture d'une lettre de M. Roussy 2^{me} Vice-Président, empêché de continuer à remplir ces fonctions pour raison de santé.- Il remercie ses collègues du Bureau et du Comité central, pour les fraternelles et amicales relations qui ont existé et fait des vœux pour la prospérité de notre chère Société.

Il est décidé d'écrire une lettre de remerciements à Monsieur Roussy pour les services qu'il a rendus à la Société et pour lui présenter nos vœux de guérison.

M. Pignat (Vouvry) déclare qu'il ne peut pas se rendre aux séances du Bureau à cause des distances; il demande absolument d'être remplacé.

Votation.— Les membres actuels du Bureau sont confirmés dans leur fonctions pour une nouvelle période statutaire par acclamation.

Les Sections des Cantons de Genève et du Valais sont invitées à faire des propositions, dans une prochaine séance, pour remplacer MM M. Roussy *et Pignat*.

Le Bureau est donc composé de: . . .

| | | |
|------------------------------|-------|-------------------------|
| Président | M. M. | Juste Lagier à Nyon, |
| 1 ^{er} V. Président | " " | Jacottet à Lutry, |
| 2 ^{me} " " | " " | (Vacat) |
| Secrétaire-Général | " " | Arthur Teysseire à Nyon |
| Membres-adjoints | " " | Blanchod à Montreux |
| " " | " " | Ticon à Thonon |
| " " | " " | |
| " " | " " | (Vacat) Genève |

=====

Il est donné lecture d'une lettre de M. C. Boesch à Kreuzlingen, offrant des appareils de sauvetage de maison allemande,

Le Bureau présente une bouée et un corset (?) qu'il a fait venir; A la votation, le bureau est chargé d'étudier la chose afin de voir comment les Sections pourront se procurer ces engins dans les meilleures conditions possibles.

Propositions individuelles.- Point.

La Séance est levée à 1 $\frac{1}{2}$ heure.

x) Il est vrai, que quoique plusieurs sections lui aient paru mériter également le prix Huber, il a proposé à la Commission [d'accorder ce prix à] ^{de préférer} la section de Rolle, mais ce n'est pas par favoritisme. La section de Rolle a été quelques années en récompense. Le Comité actuel est non seulement parvenu à le remonter, mais encore à ^{le faire parvenir} [faire entendre que cette section se trouve], à côté d'autres, au premier rang pour l'obtention du prix Huber. De plus cette section s'était chargée de la fête annuelle pour cette année et on sait quelle charge elle assumait ainsi.

• Pour ces motifs, M. M. Fagnière, j'ai proposé de décerner le prix Huber à la section de Rolle.

« J'ai cru bien faire, il paraît que je me suis trompé! » Ainsi tout de nombreuses protestations d'élèves de ^{part et} d'autre ont montré à notre cher secrétaire général qu'il ne s'est pas trompé et que le Comité actuel approuve ~~son~~ proposition.